



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2841
13 janvier 2023
1,50 € • DOM: 2€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

**Le journal
d'Arlette Laguiller**

Retraites Gouvernement et patronat font la guerre aux travailleurs



SERGE D'IGNAZIO

En décembre 2019.

**Chlordécone,
Mediator...**
Crimes pour le profit
p.6 et 12

Grande-Bretagne
**Les grèves pour les
salaires continuent**
p.9

Il y a 100 ans
**La naissance
de l'URSS**
p.10

Leur société

- Retraites : Borne sonne la charge 3
- Prix alimentaires : de nouvelles augmentations prévues 3
- CAC 40 : la pauvreté monte, les actionnaires encaissent 4
- Tarifs de l'électricité : aider les petits patrons sans écorner les profits des gros 4
- Impôts de production : nouveau cadeau 4
- Plan santé de Macron : beaucoup de bruit pour rien 5
- Numerus clausus ou pas : la pénurie de médecins reste 5
- Numéro présidentiel... 5
- Mediator : les méfaits et l'impunité d'un grand patron 6
- Les copains et les coquins 6
- Laboratoires médicaux : une grève patronale 6
- Éducation : c'est tout le système qui est malade 7
- Prime d'apprentissage : une main d'œuvre moins chère 7
- Lycée Raymond-Tarcy Guyane 7
- Nos lecteurs écrivent : quel accompagnement pour les enfants handicapés ? 7
- Loi sur les énergies renouvelables : capitalisme barbouillé de vert 11
- BéliB : les étrennes de Total 11
- Noël Le Graët : bonnes affaires et remugles 11
- Vaulx-en-Velin : des quartiers populaires à l'abandon 12
- Chlordécone : un non-lieu révoltant 12
- Mutuelles de santé : au patronat de payer 12
- Armement : les marchands de mort font leur beurre 12

Dans le monde

- Iran : "Pour chaque personne que vous tuez, mille autres se lèveront" 8
- Brésil : le coup du 8 janvier et la menace d'extrême droite 8
- Grande-Bretagne : pour les salaires, les luttes continuent 9
- Un système de santé gravement malade 9
- Amazon : 18 000 licenciements annoncés ! 9
- Tirailleurs sénégalais : la chair à canon venue des colonies 16
- Le mépris colonial toujours là 16
- On expulse leurs enfants 16
- Mortalité infantile : la faillite d'un système 16

Il y a 100 ans

- 30 décembre 1922 : la naissance de l'URSS 10

Dans les entreprises

- Guadeloupe : grève des travailleurs d'EDF 13
- CHU - Besançon 13
- Amiante 13
- La Poste 14
- Place du Marché 14
- Vallourec 14
- RATP- bus 15
- Les régulateurs en colère 15

Retraites : la guerre est déclarée !

Le nouveau chantier de démolition des retraites a été officialisé mardi 10 janvier. Macron et Borne ont décidé de faire tomber le couperet à 64 ans, avec l'augmentation accélérée de la durée de cotisation.

En 2019, Macron avait enrobé son attaque de propositions de la CFTD, pour la rallier à sa cause. Cette fois, il a passé un marché avec la droite pour s'assurer d'une majorité à l'Assemblée.

Alors, c'est sans fioritures. Enterrée, l'histoire des points ! Finie, la mise en scène autour d'un âge pivot et d'un prétendu choix de l'âge de départ ! Tous les travailleurs devront travailler au moins deux ans de plus, point final. Ceux qui n'y sont pas forcés par l'allongement de la durée de la cotisation y seront contraints par l'âge légal.

Toutes les confédérations syndicales sont forcées de le reconnaître : la réforme est brutale. Elle frappe de plein fouet le monde ouvrier, ceux-là mêmes qui ont commencé à travailler tôt, font les métiers les plus pénibles, les plus difficiles et les plus mal payés. Et elle sera menée au pas de charge, car Macron souhaite qu'elle s'applique dès la fin de l'été. La génération de 1961 serait donc la première à faire du rabiote.

Quand le gouvernement se pose en sauveur du système des retraites, il ment comme un arracheur de dents. Le Conseil d'orientation des retraites l'a écrit noir sur blanc : le système n'est pas menacé sur le long terme. Il faut dire qu'une bonne partie du sale boulot a été faite par les socialistes, sous le gouvernement Hollande. C'est la réforme Touraine qui impose aux générations nées après 1973 de cotiser 43 ans.

Alors, pourquoi un tel acharnement ? Parce qu'il manquerait 10 milliards dans les caisses de retraite, et ce, pendant quelques années. Mais quand il s'agit de trouver 10 milliards pour subventionner le grand patronat, cela ne fait ni une ni deux. Ce n'est pourtant pas l'argent qui manque de ce côté-là.

Cette année, les actionnaires du CAC 40 vont empocher 80 milliards. Ces 80 milliards sont le fruit de notre travail, mais ils vont aller à ceux qui sont nés avec une cuillère d'argent dans la bouche, à des rentiers, à des retraités de naissance !

Tant que nous ne nous faisons pas respecter, tant que notre sort est entre les mains du grand patronat et de ses pantins du genre de Macron, il ne faut pas nous attendre à être traités autrement. Ils se moquent de savoir si les ouvriers, les caissières, les infirmières, les aides à domicile ou les techniciens tiendront le coup.

De plus en plus de travailleurs termineront leur carrière à Pôle emploi, en invalidité ou au RSA. Les gouvernants le savent pertinemment mais, de leur point de vue, cela fera toujours moins d'argent à sortir que de verser une pension complète. Et ce sera autant de gagné pour arroser la bourgeoisie.

Encore une fois, ne nous étonnons pas ! Macron ne gouverne pas pour empêcher les crises ou les guerres. C'est chose impossible dans un système aussi fou que le capitalisme. Il dirige pour faire respecter une de ses lois fondamentales : tout ce qui va dans les coffres-forts des exploités – bénéfiques, plus-values, dividendes – doit croître toujours et encore. Pour cela, il faut en faire baver toujours plus aux travailleurs, il faut écraser leurs salaires, leur enlever des droits.

Sans rire, avec cette réforme, Macron explique qu'il prépare l'avenir et assure 2040 ! Mais l'avenir qu'il nous réserve n'est pas seulement un avenir sans retraite. C'est une société où des spéculateurs peuvent prendre toute la société à la gorge en faisant flamber les prix. C'est une société où la recherche du profit détruit tout : du système de santé à l'approvisionnement en électricité en passant par les transports et l'éducation. Et qui sait si dans quelques mois, nous ne serons pas, ici aussi, rattrapés par la guerre et les bombes ? Et là, il ne sera plus seulement question de notre droit à la retraite, mais de notre droit à la vie.

Non, l'avenir ne peut appartenir à ces irresponsables qui sont en train de tout sacrifier sur l'autel de leurs capitaux. L'avenir doit appartenir aux travailleurs et à leurs luttes. Il se joue dès aujourd'hui dans notre capacité à défendre nos salaires et nos retraites. Et rien n'est joué d'avance !

Les confédérations prétendent vouloir mener la lutte. Mais le simple fait qu'elles aient attendu le 10 janvier pour annoncer qu'elles comptent organiser une première journée de mobilisation le 19 janvier montre que leurs dirigeants sont de bien piètres généraux.

L'essentiel va donc dépendre des travailleurs eux-mêmes. Ils doivent trouver en eux-mêmes l'énergie et la détermination pour faire reculer Macron.

Pour l'instant, l'opposition massive à cette attaque n'est mesurée qu'au travers des sondages. Eh bien, il va falloir l'exprimer dans les entreprises au travers des grèves, et dans la rue avec des manifestations de masse !

Nathalie Arthaud



Retraites : Borne sonne la charge

Mardi 10 janvier, la Première ministre, Élisabeth Borne, a exposé son plan d'attaque contre les retraites. Après avoir reculé à plusieurs reprises, cherché des soutiens dans les directions syndicales, négocié celui de la droite parlementaire, tenté de dorer la pilule aux travailleurs par une propagande mensongère, le gouvernement dévoile ses batteries.

Dans ce plan, le nombre d'annuités nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein sera porté à 43 dès 2027. C'est une accélération de la loi Touraine de 2014 – ministre socialiste d'un président socialiste, faut-il le rappeler – qui avait programmé ce mauvais coup pour 2035. L'âge légal de départ sera de 64 ans dès 2030, au lieu de 62 aujourd'hui, et, pour y arriver, il augmentera d'un trimestre par an dès l'automne prochain.

Ces deux mesures, conjuguées avec la baisse de la durée d'indemnisation du chômage et au fait que les patrons licencient les travailleurs trop âgés et trop fatigués, vont en pousser des millions vers la misère. En effet, aujourd'hui, la moitié des travailleurs qui arrivent à l'âge de la retraite sont au chômage, en maladie ou en invalidité. Ceux-là, ceux qui ont eu les travaux les plus durs, seront les plus touchés. Ils risquent de passer des années au RSA en attendant de toucher, à 64 ans, une pension amputée. De plus, lier la retraite au fait d'avoir eu une carrière complète garantit une décote généralisée. Qui donc n'aura jamais connu de période d'interruption d'activité ?

La machine à mouliner les retraites, déjà souhaitée par Rocard et Mitterrand, inaugurée par Balladur en 1993 et poursuivie sous tous les présidents et tous les Premiers ministres, devrait donc faire un tour de plus. Borne y ajoute ce mépris particulier, cet aplomb

antiouvrier caractéristique des macronistes. La décote serait annulée à condition de partir en retraite à 67 ans, car c'est ainsi que Borne « pense aux femmes et à ceux qui ont des carrières hachées ». Des millions de mères de famille, ouvrières d'usine, travailleuses du nettoyage, caissières, aides à domicile... apprécieront, qui devraient donc serrer les dents jusqu'à 67 ans.

Par souci de justice car, dit-elle, « la justice est le deuxième pilier de cette réforme », Borne exigerait du patronat une contribution supplémentaire. Mais, ne voulant pas augmenter le « coût du travail », elle diminuerait en même temps les cotisations accidents de travail et maladie professionnelle. Faire payer les patrons consiste donc pour elle à se servir dans les caisses de secours des travailleurs ! Et puisqu'elle « ne peut pas se résoudre à ce que le travail puisse abîmer tant de nos compatriotes », la Première ministre dit qu'elle va insister sur le suivi médical et créer un fonds de recherche sur le sujet. Ce n'est certes pas ce qui fera peur aux patrons, qui resteront maîtres chez eux, libres de pressurer les travailleurs jusqu'à l'accident, l'invalidité ou pire encore.

Borne a évidemment glissé dans son discours quelques appels du pied lamentables aux moins regardantes des directions syndicales : des larmes sur la pénibilité, le mystérieux fonds sur la santé au travail, des mesures pour les

salariés qui auraient commencé à 16 ans et travaillé sans discontinuer jusqu'à 58 et auraient le droit de partir si leur travail a été assez pénible, etc. Elle a évoqué une pension minimum de 85 % du smic « pour ceux qui ont eu une carrière complète au niveau du smic », ce qui est une condition quasiment impossible à satisfaire. Borne a fini par une gifle aux travailleurs et un clin d'œil démagogique à la droite, en annonçant que les régimes dits spéciaux, sauf ceux des policiers, militaires et pompiers, seraient désormais fermés à tous les nouveaux embauchés.

Ce projet est la poursuite



d'une politique bien connue, une attaque qui s'ajoute à bien d'autres, sur l'emploi, les salaires, la

santé, le logement. Mais les travailleurs ont la force de l'empêcher de passer.

Paul Galois

Prix alimentaires : de nouvelles augmentations prévues

« Panier » France Info, « chariot-type » du Monde : toutes les enquêtes sur les produits de consommation courante en grande distribution aboutissent à une hausse d'environ 15 % en un an, notamment pour l'alimentaire.



Les prix de toute une série de produits ont augmenté de 25 %, voire plus : huile de tournesol, riz basmati, sucre en poudre, farine, steak haché surgelé, boîte de thon... Les produits premiers prix connaissent les hausses les plus fortes, suivis par les marques

distributeurs. Les classes populaires sont ainsi prises au piège, contraintes à se rabattre de plus en plus sur ces premiers prix, même si ceux-ci augmentent encore plus vite que les autres.

Concernant l'alimentaire, tout laisse penser que la hausse n'est pas près de s'arrêter : des spécialistes évoquent une nouvelle augmentation à deux chiffres en 2023, après les négociations entre producteurs, industriels et distributeurs qui se concluront dans les prochaines semaines. Comme les fournisseurs d'électricité, les industriels de l'agroalimentaire veulent faire passer des hausses en série à l'occasion des nouveaux

contrats. Par exemple, le leader français de la volaille, LDC, réclamerait + 10 % sur le prix du poulet, après les + 35 % obtenus depuis mi-2021.

Un député macroniste s'apprêterait d'ailleurs à déposer un projet de loi obligeant, en cas d'absence d'accord, la grande distribution à accepter le prix proposé par les industriels, ce qui suscite la colère de Michel-Édouard Leclerc. Le milliardaire, filou notoire habitué des médias et de l'autopromotion, est d'autant plus disposé à jouer le défenseur des consommateurs qu'il ne compte pas du tout prendre sur ses profits ou sur sa fortune pour amortir les hausses de prix.

Les industriels et les gros agriculteurs répondent d'ailleurs aux distributeurs que ceux-ci avaient jusque-là réussi à faire pencher la balance en leur faveur. La loi actuelle leur permet en effet, en cas de désaccord, d'imposer aux industriels le maintien des prix antérieurs.

La clique des industriels comme celle des distributeurs n'ont que leurs profits dans le viseur. Les travailleurs auront de toute façon à défendre leur pouvoir d'achat face aux diktats de ces requins, notamment en imposant que les salaires augmentent et suivent l'évolution des prix.

Sacha Kami

AGENDA

Les fêtes de Lutte ouvrière

Oissel

Samedi 28 janvier
de 16 heures à minuit

Palais des Congrès
14, avenue Saint-Julien

Saint-Denis

Dimanche 5 février
de 11 heures à 19 heures

Salle de la Légion-d'Honneur
6, rue de la Légion-d'Honneur

Maisons-Alfort

Samedi 18 février
à partir de 18 heures

Salle du Moulin-Brûlé
47, avenue Foch

CAC 40 : la pauvreté monte, les actionnaires encaissent

On vient de rendre public le montant des dividendes distribués en 2022 aux actionnaires du CAC 40, c'est-à-dire des quarante entreprises les plus riches du pays qui publient leurs comptes et sont référencées sur la Bourse de Paris : 80 milliards d'euros iront aux actionnaires de ces entreprises, soit presque un cinquième des recettes annuelles de l'État.

Cet argent c'est, pourrait-on dire, l'argent de poche distribué à une poignée de riches bourgeois, après que tous les frais des entreprises ont été amortis et que les provisions pour les investissements à venir et l'argent pour faire face aux mauvais coups éventuels a été mis de côté. Cet argent ne sert à rien sinon à remplir

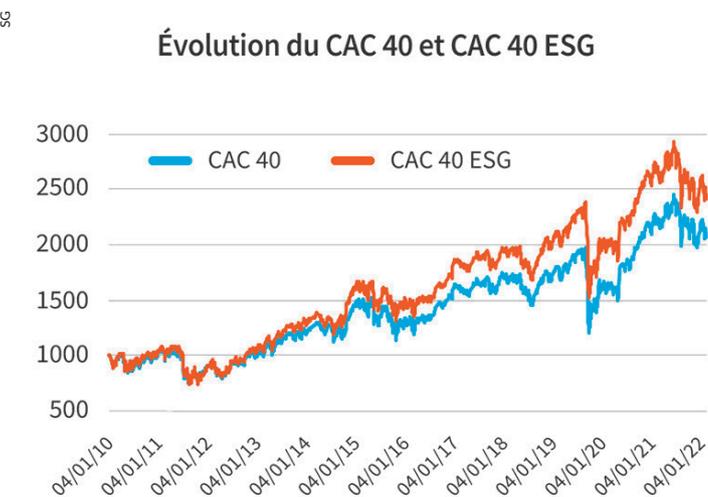
les poches d'une poignée de riches qui ne savent même pas quoi en faire. Et encore, on ne parle pas de l'enrichissement parallèle, lui tout aussi réel, qui accompagne cette distribution de milliards, avec l'augmentation du cours des actions émises. Plus l'entreprise distribue de dividendes, plus elle devient attirante pour les

capitalistes, plus le cours de ces actions augmente et plus ceux qui en possèdent s'enrichissent en dormant. C'est donc vraiment tout bénéfique.

Il ne s'agit pas d'un phénomène marginal, propre à une minorité de possédants en France, car il englobe l'ensemble du monde capitaliste. Un organisme chargé de réunir les résultats à l'échelle mondiale, Janus Henderson, chiffre la distribution de dividendes à l'échelle du monde à 1 540 milliards de dollars en 2022 (1 655 milliards d'euros). L'augmentation la plus forte est dans les secteurs industriels, avec plus 43,3 %, dans celui des matériaux de base, avec plus 24,8 %, et enfin dans les entreprises de l'énergie, avec une augmentation de 36,7 %. Et cela en plein milieu d'une crise qui ne fait que s'approfondir, et des appels, répétés partout, à de nouveaux sacrifices pour « sauver l'économie ».

Ces chiffres montrent entre autres à quoi servent et vont servir tous les reculs en cours, la dégradation des conditions de travail et de vie déjà imposées allant encore empirer.

Paul Sorel



Impôts de production : nouveau cadeau

Pour le patronat, le Nouvel An s'accompagne d'un nouveau cadeau de la part du gouvernement : une baisse des impôts dits de production, à hauteur de quatre milliards d'euros.

Elle s'ajoute à la réduction de 10 milliards de ces mêmes impôts déjà réalisée en 2021.

Plus précisément, il s'agit d'une diminution de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), un impôt local qui est payé par celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 500 000 euros. Cet impôt est, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), l'un des deux héritiers de l'ancienne taxe professionnelle supprimée en 2010. La baisse de 4,1 milliards de la CVAE est incluse dans la loi de finances 2023, et le gouvernement

ne compte pas s'arrêter là, puisqu'il a promis sa suppression complète en 2024.

La loi de finances prévoit la compensation complète de cet impôt pour les collectivités locales, au moyen d'un prélèvement sur la TVA et sur le « fonds vert » nouvellement créé dans le cadre de la transition écologique. Cela revient à dire que le manque à gagner sera reporté sur les administrations centrales ou financé par la dette de l'État : dans tous les cas, le gouvernement en présentera la note aux classes populaires.

Ces quatre milliards d'euros représentent le

salaires annuels, cotisations comprises, de 91 000 travailleurs payés à 2 000 euros mensuels, soit environ la population active d'une ville comme Grenoble. C'est aussi environ cinq fois le budget annuel d'un centre hospitalier universitaire.

Ce cadeau vient s'ajouter à l'ensemble des aides de l'État aux entreprises. Un rapport réalisé cette année par des économistes de l'université de Lille et publié par la CGT a estimé leur montant à 157 milliards d'euros en 2019, soit 30 % des recettes de l'État. Pour mesurer l'augmentation de ces aides aux entreprises, la même étude estimait leur montant à environ 30 milliards d'euros au début des années 2000.

Thomas Baumer



LA PRESSE DE LA MANCHE

Tarifs de l'électricité : aider les petits patrons sans écorner les profits des gros

Le 5 janvier, Macron a joué les indignés devant une délégation de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française reçue à l'Élysée, déclarant : « J'en ai comme vous assez qu'on ait des gens qui, sur la base de la crise, fassent des profits excessifs », ce qui visait les fournisseurs d'électricité.

Le lendemain, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, convoquait les fournisseurs d'électricité pour annoncer que leur tarif devait être limité à 280 euros le mégawattheure en 2023 pour les contrats négociés avec les 600 000 entreprises de moins de dix salariés.

Le gouvernement cherche à donner un maximum de publicité à cette main tendue aux très petites entreprises étranglées par la flambée de prix de l'électricité, car il veut prévenir les explosions de colère des petits patrons. Mais ces aides ne peuvent être qu'un répit, car la plus grosse part est réservée aux grandes entreprises, dévoreuses d'énergie.

Ce tarif maximum de 280 euros le mégawattheure reste néanmoins une filouterie si on le compare au prix de l'électricité achetée par les fournisseurs. En effet, sur le marché de gros Epex spot, sur lequel se font les transactions pour une large partie des pays européens, dont la France, le prix du mégawattheure était de 418 euros il y a un mois, contre 49 euros il y a un an. Mais depuis des semaines le prix de l'électricité, comme celui du gaz, baisse. Le mégawattheure est redescendu autour de

125 euros, ce qui ne garantit en rien d'une nouvelle flambée, bien sûr. En tout cas, il est pour l'instant bien en dessous du plafond de 280 euros que le gouvernement veut imposer aux fournisseurs.

Macron ne s'en prend évidemment pas aux profits de la quarantaine de fournisseurs d'électricité qui se partagent le marché français, dont des géants comme TotalEnergies, Eni ou Engie. Non seulement, ce qu'ils ont amassé grâce à l'explosion des prix ne leur est pas repris, mais toutes les mesures de soutien aux consommateurs, notamment ce nouveau plafond de 280 euros pour les TPE, seront compensées par l'argent public. Le Maire lui-même a déclaré qu'il remet à plus tard l'estimation du coût, mais les groupes capitalistes de l'énergie ont la garantie qu'ils continueront d'encaisser les profits.

Ce nouveau plafonnement du prix de l'électricité en faveur d'une partie des petits patrons est significatif de la fébrilité du gouvernement. Son impuissance face à la crise économique actuelle est la conséquence de sa soumission aux intérêts des plus grands groupes capitalistes.

Boris Savin

Plan santé de Macron : beaucoup de bruit pour rien

En présentant ses vœux au personnel de santé vendredi 6 janvier, Macron a annoncé une série de mesures censées permettre, selon lui, de « sortir de ce jour de crise sans fin ». Le couplet sur le courage des personnels de santé, qui ont tenu pendant la crise du Covid et continuent de tenir, n'a pas suffi à masquer le vide des annonces.

Selon Macron, la difficulté pour mettre fin à la pénurie de médecins vient du temps nécessaire pour en former de nouveaux. Mais, s'il a modifié lors de son premier quinquennat le système du « numerus clausus » qui limitait le nombre de médecins formés chaque année, ce nombre demeure toujours très insuffisant.

Alors, faute de médecins, Macron a promis d'accélérer l'embauche d'assistants médicaux, chargés d'aider ceux-ci dans le travail administratif, sans trop se presser quand même, puisqu'il s'agirait de passer de 4 000 à 10 000 assistants d'ici fin 2024. Le nombre de places aux concours d'infirmiers

et d'aides-soignants devrait aussi augmenter, et les études de santé seraient améliorées, pour éviter que beaucoup d'étudiants abandonnent en cours de parcours.

Mais comment éviter que le personnel quitte l'hôpital à cause des conditions de travail catastrophiques ? Evidemment, Macron a soigneusement évité de parler des augmentations de salaire indispensables, mais il a évoqué la constitution d'un parc de logements à prix modérés, qui seraient réservés au personnel hospitalier dans les zones où les prix immobiliers sont particulièrement élevés. Il a dénoncé la « rigidité » de

l'application des 35 heures à l'hôpital, qui devraient être remplacées par une organisation des horaires plus souple, par service. Comment comprendre cette mesure autrement que par l'annonce d'encore plus d'heures supplémentaires ? Car il n'a pas expliqué comment remplir un planning sans personnel suffisant.

Les hôpitaux devraient désormais être dirigés par un tandem formé d'un responsable administratif et d'un médecin, ce qui est censé éviter de prendre en compte uniquement des objectifs de limitation budgétaire. La tarification à l'acte serait remplacée par un système de financement qui prendrait en compte « des objectifs de santé publique ». Cette tarification à l'acte a en effet été un moyen, depuis 2004, de réduire les budgets hospitaliers, et d'orienter les activités de l'hôpital vers



les actes les plus rentables. Mais sa suppression ne dit pas par quel système elle sera remplacée, et ne garantit en rien que les budgets augmenteront.

Face aux déserts médicaux, Macron s'est engagé à ce que tous les patients atteints de maladie chronique, et qui n'ont pas aujourd'hui de médecin traitant, s'en voient proposer un d'ici la fin de l'année. On ne voit pas comment cette annonce pourra être suivie d'effet. Enfin, pour convaincre les médecins de ville de prendre plus de patients, il leur a promis des rémunérations supplémentaires. Mais beaucoup s'y

refusent car ils sont déjà débordés.

Macron n'a pas oublié, avec son mépris habituel, de rejeter la faute de la crise sur les patients, qui feraient preuve de « désinvolture », prenant des rendez-vous et ne s'y rendant pas. Comme si cela pouvait expliquer la pénurie de médecins !

On ne pourra mettre fin à la crise du système de santé sans y consacrer des moyens suffisants, sans recruter massivement tous les types de personnel, et sans augmenter largement les salaires. Il faudra une mobilisation des travailleurs de la santé pour l'imposer.

Hélène Comte

Numerus clausus ou pas : la pénurie de médecins reste

Au-delà de la crise de l'hôpital, l'accès à un médecin est souvent devenu un vrai parcours du combattant, et la transformation récente du « numerus clausus » en « numerus apertus » ne règle rien.

La loi de 1971 instaurant le numerus clausus répondait autant à la volonté du gouvernement de limiter les dépenses de santé, en restreignant le nombre de praticiens, qu'au souhait d'organisations de médecins d'éviter un afflux de jeunes concurrents formés, dans la période d'ouverture des universités après 1968.

Peu après sa mise en place, les coups de rabot commençaient : le numerus clausus passait d'environ

8700 en 1977 à près de 6 400 à l'arrivée de la gauche au pouvoir, puis à 4 750 en 1986 lors du retour de la droite. Le nombre d'étudiants en médecine s'effondrait de 60 % entre 1977 et 1993, et le numerus clausus n'a retrouvé son niveau de 1971... qu'en 2018. La situation était alors bien différente de celle connue un demi-siècle auparavant : la population était passée de 50 millions à 65 millions, le nombre de personnes d'au

moins 60 ans avait doublé et celui des 75 ans et plus était deux fois et demie plus élevé.

Face à la pénurie grandissante de médecins, le numerus clausus a été supprimé en 2021... et remplacé par un numerus apertus. L'État ne fixe plus de maximum annuel mais un objectif pour cinq ans, à l'issue d'une conférence nationale réunissant des administrations, des élus, les agences régionales de santé, les ordres professionnels et les facultés de médecine. Tout ce petit monde est censé estimer les besoins de soins... en partant donc de la

situation existante, déjà très dégradée, et des moyens que l'État daigne accorder à la formation.

Si les objectifs 2021-2025 sont en hausse par rapport aux cinq années précédentes, cela n'empêchera pas la situation de continuer à s'aggraver, puisqu'un généraliste sur trois a atteint ou dépassé l'âge de 60 ans, une proportion encore plus élevée chez les ophtalmologues et les médecins du travail. Le ministère de la Santé estime ainsi que, compte tenu du vieillissement de la population, le nombre de médecins disponibles va continuer à diminuer et ne

reviendra qu'en 2033 au niveau actuel.

L'effondrement n'a été évité que par l'explosion du nombre de médecins acceptant de travailler au-delà de 65 ans. Ce nombre a plus ou moins triplé en dix ans chez les généralistes et les ophtalmologues, par exemple. Pour ne pas être réduit à travailler jusqu'à l'épuisement ou à laisser des personnes sans soins, les médecins devront rejoindre le combat de l'ensemble des travailleurs de la santé, pour exiger davantage de moyens pour la formation et la rémunération de tous.

Sacha Kami

Numéro présidentiel...

« J'en ai ras le bol des numéros verts », s'est exclamé Macron devant les boulangers réunis à l'Élysée jeudi 5 janvier, après avoir constaté que personne n'était au bout du fil de son dernier gadget.

Question numéro vert, il en connaît un rayon, le procédé étant devenu une des marques de fabrique

de sa présidence. Il y en a eu pour tout : crise énergétique, Covid-19, décrochage scolaire, canicule,

punaises de lit, vaccination des personnes âgées ou propriétaires de chevaux craignant pour l'intégrité physique de leurs quadrupèdes...

Au bout du fil, quand quelqu'un répond, il y a un travailleur d'un centre

d'appel, parfois désemparé et toujours formé à la vavite à coups de réponses stéréotypées. Derrière ce numéro, il y a une bonne cagnotte pour des groupes comme Téléperformance, multinationale rentrée au CAC40 après avoir décroché

le contrat pour le Covid-19, ou la compagnie Sitel, détenue par la famille Mulliez, aussi propriétaire d'Auchan et de Leroy-Merlin.

Et si, pour Mulliez, il pleut des billets verts, l'usager, lui, est toujours marron.

S. K.

Mediator : les méfaits et l'impunité d'un grand patron

Lundi 9 décembre s'est ouvert un procès en appel du groupe Servier pour le scandale du Mediator, ce médicament responsable de la mort de 1 500 à 2 000 patients, sacrifiés sur l'autel des profits du laboratoire.

L'histoire remonte à près de cinquante ans quand, en 1976, les laboratoires Servier mirent sur le marché le Mediator, avec pour indication le diabète. Chimiquement, c'était une amphétamine qui montra son efficacité comme coupe-faim.

Dans les années 1990, tous les médicaments de cette classe, indiqués pour aider à perdre du poids, furent retirés de la vente en raison de leur toxicité pour le cœur et du risque mortel encouru. Seul demeura le Mediator, puisque son indication officielle n'était pas l'amaigrissement mais... le diabète !

À partir de 1997, le Mediator resta donc le seul de cette famille chimique sur le vaste marché de l'amaigrissement. Il continua à être produit, prescrit, vendu et remboursé par la Sécurité sociale. La complicité des autorités sanitaires permit à Servier de continuer à mentir et à nier la toxicité de son médicament, qui continuait à délivrer ses effets toxiques et à tuer.

Il fallut attendre 2009 pour que ce médicament soit enfin interdit. Il fallut surtout pour cela deux années

de combat acharné de la part d'Irène Frachon, pneumologue à Brest, qui avait lancé l'alerte et tenu bon face à Servier et ses soutiens au sein de l'appareil d'État, et face à l'armée d'avocats et autres experts grassement payés par le laboratoire.

Pendant trente-trois ans de commercialisation, le Mediator a été prescrit à environ 5 millions de personnes, dont 1 500 à 2 000 l'ont payé de leur vie.

Il a encore fallu douze ans avant que, en 2021, le tribunal reconnaisse que

les laboratoires Servier « disposaient à partir de 1995 de suffisamment d'éléments pour prendre conscience des risques mortels » liés au Mediator et qu'ils soient condamnés, pour tromperie aggravée et homicides et blessures involontaires à 2,7 millions d'euros d'amende.

C'était encore éviter de parler des mensonges, des escroqueries, de l'empoisonnement délibéré... Quant au montant de l'amende, c'était une bagatelle au regard des près de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires de Servier la même année, à peine 0,05 % !

La sentence, bien tardive, était bien en deçà des attentes des victimes et



même des réquisitions du parquet. C'est ainsi qu'en avril 2021 ce dernier faisait appel et que, deux jours plus tard, les laboratoires Servier faisaient appel de leur condamnation.

Voilà pourquoi, depuis le 9 décembre dernier, tout

recommence... Dans une récente interview, Irène Frachon déclarait : « *Le Mediator n'est pas un accident. C'est un produit de ce système que rien ne peut défaire.* » En tout cas ce n'est pas la justice qui le fera !

Sophie Gargan

Les copains et les coquins

« *L'industrie pharmaceutique est toujours soumise à un véritable procès en sorcellerie. On nous accuse d'être des profiteurs sans scrupule, des margoulin de la santé* », déclarait Jacques Servier, fondateur et patron des laboratoires du même nom, en octobre 2007, dix ans après que le Mediator aurait dû être retiré du marché.

C'est que Servier se sentait intouchable. Le bougre avait des amis ! En 1985,

Mitterrand l'avait décoré de la Légion d'honneur, en 2002 Chirac l'avait fait grand officier et Sarkozy allait bientôt, en 2009, l'élever au rang de grand-croix en le gratifiant au passage d'un : « *La nation est reconnaissante de ce que vous faites.* »

Ce n'était pas fini et les liens de la maison Servier avec l'État ont continué après la mort du fondateur, en 2014. Ainsi, il y a quelques jours, le 1^{er} janvier, une certaine

Madeleine Dubois a été promue au grade d'officier de la Légion d'honneur. Elle avait été embauchée en 1985 par Servier au poste de directrice de la communication. Puis elle suivit Jacques Barrot, ministre du Travail au temps de Jacques Chirac. Revenue en 1997 au bercail, à la maison Servier, elle fut jusqu'en 2013 conseillère du patron, qui sut l'apprécier : « *Elle était aimée dans les administrations, elle*

permettait de nous faire recevoir », disait-il.

Tout aussi fidèle à Jacques Barrot, elle le remplaça au conseil général de Haute-Loire, puis y fut élue avec le fils de ce dernier, Jean-Noël Barrot, aujourd'hui ministre de la Transition numérique, qui vient... de décorer Madeleine. Pour avoir bien servi les intérêts d'un patron empoisonneur et assuré ses relations avec l'État ?

S.G.

Laboratoires médicaux : une grève patronale

Déjà en grève à la fin de 2022, les laboratoires de biologie médicale privés ont recommencé depuis le 9 janvier. Ils n'assuraient que les analyses urgentes et ne transmettaient plus les résultats des tests Covid.



Les laboratoires protestent contre la volonté du gouvernement de réduire de 250 millions d'euros les sommes consacrées au remboursement de ces tests. Au plus fort de l'épidémie, ces remboursements avaient coûté plus de deux milliards d'euros à la Sécurité sociale.

Dans ce bras de fer entre le gouvernement et les laboratoires, ce sont toujours des arguments financiers qui sont mis en avant. La Sécurité sociale veut rembourser moins, ce qui est dans la logique de tous les plans d'austérité des gouvernements successifs, et les laboratoires, qui ont effectivement largement profité du Covid, sont bien décidés à défendre leurs énormes bénéfices, comme n'importe

quelle entreprise capitaliste.

Ces laboratoires privés sont passés très majoritairement sous la houlette de groupes financiers, alors que les laboratoires publics au sein des hôpitaux ont vu leur part dans le secteur réduite. Aujourd'hui, les laboratoires privés font près des deux tiers des analyses, et même jusqu'à 85 % des tests Covid. Alors qu'en 2010 ces groupes financiers possédaient 16 % des laboratoires, ils en contrôlaient plus de 75 % en 2020. Au nombre de six (Biogroup, Cerba, Eurofins, Inovie, Synlab, Unilabs), ils représentent 75 % du marché et s'assurent une situation de quasi-monopole dans ce secteur. Ils sont regroupés au sein d'une Association pour le progrès de

la biologie médicale dont le poids lui permet d'imposer sa loi aux quelques petits laboratoires encore indépendants et de peser largement dans les discussions avec la Sécurité sociale, y compris avec la menace de la grève. Et bien évidemment, quand ils parlent de « progrès de la biologie médicale », il faut comprendre progrès de leur situation de monopole et de leurs bénéfices !

Aujourd'hui, le secteur des laboratoires d'analyses représente un exemple de financiarisation quasi intégrale d'une discipline médicale, un phénomène qui se développe dans toutes les structures de santé, au détriment des malades et des soignants.

Cédric Duval

Éducation : c'est tout le système qui est malade

Le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, a annoncé le 4 janvier quelques mesures pour le collège, qualifié d'« *homme malade du système* » au vu des évaluations nationales en baisse à l'entrée en sixième.



En ce qui concerne les mesures concrètes, elles se réduisent à l'annonce d'une heure par semaine de renforcement en français et en mathématiques pour tous les élèves de 6^e, et à l'obligation du dispositif « devoirs faits » d'aide aux devoirs. Les aides aux élèves, en particulier dans les quartiers populaires, sont bien sûr nécessaires, et c'est ce que soulignent tous

les travailleurs de l'éducation depuis bien longtemps. Mais tout est toujours fait à l'économie, puisque aucun moyen supplémentaire n'est accordé.

Où sont les enseignants qui assureront ces nouveaux dispositifs ? Il est question de faire intervenir des professeurs des écoles pour les « heures de renforcement », sans que soient jamais mentionnées

les modalités. Comme pour toutes les autres mesures mises en place ces dernières années, tout se fera à coup d'heures supplémentaires, c'est-à-dire en augmentant la charge de travail.

Même après les différents confinements, il n'a jamais été question de mettre sur la table de quoi combler les lacunes des élèves, en particulier dans les quartiers populaires, en mettant en place des demi-groupes, en augmentant la présence d'enseignants et plus généralement d'adultes dans les établissements. Et lorsque des mesures ont été prises, comme le dédoublement des classes au CP en zone sensible, cela s'est fait à moyens constants, en prenant sur les autres niveaux.

Alors, ce n'est pas seulement le collège, c'est tout le système éducatif qui est malade de cette société où l'on dépense des milliards pour acheter des chars et des Rafale, et pas pour former ni embaucher des enseignants.

Camille Paglieri

Prime d'apprentissage : une main-d'œuvre à moindre coût

La prime versée aux entreprises pour l'embauche d'apprentis est prolongée jusqu'à 2027. Elle sera de 6 000 euros par an, couvrant la totalité du salaire versé pour les apprentis de moins de 21 ans.

Il y a actuellement plus de 800 000 apprentis, alors qu'ils n'étaient que 300 000 avant que cette prime soit mise en place en juillet 2020. Lors de son lancement, elle était de 5 000 euros par an pour les mineurs et de 8 000 euros par an pour les majeurs jusqu'à 30 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2023, c'est une prime annuelle unique de 6 000 euros, quels que soient l'âge et le niveau d'étude.

Officiellement, dans les contrats d'apprentissage, au moins 25 % du temps doit être consacré à la formation. C'est déjà inférieur à ce qui se faisait précédemment : une semaine en formation et une semaine en entreprise. Mais en plus, dans certains cas, cette règle est ouvertement contournée.

L'État a permis aux grands groupes de créer leurs propres centres de formation (CFA). Par exemple, Orange, Système U, Saint-Gobain, Engie, Bouygues, Veolia, la SNCF, Lactalis l'ont

fait, ce qui leur permet de définir eux-mêmes ce qu'ils entendent par formation. Ainsi, à Saint-Gobain, c'est une semaine en CFA et six semaines en entreprise. Chez Engie, c'est encore plus radical : toute la formation se fait par Internet.

Quant au niveau de salaire versé, rien n'est imposé à l'employeur, si ce n'est le smic pour les plus de 26 ans, moins pour tous les autres, et même le quart du smic pour les plus jeunes apprentis de 16 et 17 ans lors de leur première année de contrat. Enfin, il faut ajouter que la même prime existe pour les contrats de professionnalisation. Ces contrats, considérés comme de la formation continue, permettent d'étendre le système de l'apprentissage à des travailleurs de n'importe quel âge. Il y a peut-être des entreprises où des jeunes apprendront un métier mais, en tout cas, tous apprendront l'exploitation.

P. R.

Lycée Raymond-Tarcy – Guyane : un débrayage gagnant

À la veille des vacances de Noël, les enseignants et lycéens du lycée polyvalent Raymond-Tarcy de Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane, ont refusé de faire cours, pour protester contre l'agression d'un CPE lors d'une bagarre devant l'établissement.

Cet événement fait suite à une série d'actes de violence, dans un

établissement où la majorité des élèves viennent des catégories sociales les plus défavorisées.

Au lycée, il n'y a que deux CPE pour 980 élèves, il n'y a plus d'infirmière et pas assez de surveillants. Jusqu'en décembre, certains enseignants n'étaient toujours pas nommés, faute de candidats. Les enseignants dénoncent

depuis longtemps les conséquences des réformes successives dans l'Éducation, qui ont eu pour résultat de les priver de moyens pour travailler et ont renforcé le manque d'attractivité du métier.

En Guyane et dans de nombreux départements et régions d'outre-mer l'État ne développe aucune des infrastructures essentielles

à la population, quand il ne les laisse pas à l'abandon pur et simple. À Saint-Laurent-du-Maroni, le problème est aggravé du fait de l'éloignement de Cayenne.

Après le mouvement de colère des enseignants et des élèves, le recteur s'est déplacé au lycée et a accepté une grande partie des revendications. Il y aura un poste de CPE supplé-

mentaire à la rentrée prochaine, ainsi que plusieurs surveillants et des formations pour ces derniers. C'est une victoire pour les enseignants, et surtout pour les élèves, qui se sont mobilisés massivement lors du débrayage. C'est aussi pour eux une première leçon montrant que la lutte collective paye !

Correspondant LO



Nos lecteurs écrivent :

quel accompagnement pour les enfants handicapés ?

Après mes six premières années d'AESH (accompagnante d'élèves en situation de handicap) comme contractuelle, j'ai pu signer en 2016 mon CDI, qui m'a permis de gagner... un centime brut de plus par mois.

Depuis douze ans que je travaille, la situation des AESH n'a pas changé : dans notre commune de 40 000 habitants dans le Val-d'Oise, il manque plus de

45 AESH. Certains d'entre nous travaillent dans deux écoles dans la même journée, parfois dans huit écoles par semaine et s'occupent de cinq à six enfants par jour ! Nous sommes payés moins que le smic mais on nous impose des formations et des réunions en dehors de notre temps de travail, parfois le mercredi après-midi ou en soirée, et une fois par semaine le midi.

Les conditions d'accueil des enfants sont de plus en plus délirantes. Une amie doit s'occuper d'un enfant handicapé de 8 ans qui, faute de place en IME (institut médico-éducatif), a été placé dans une classe de maternelle, avec des enfants de quatre ans de moins que lui...

Bien sûr, avec les factures qui augmentent, on se retrouve à occuper plusieurs emplois. Moi, je travaille en

plus le midi à la cantine de mon école maternelle. Nous sommes trois adultes pour 54 enfants de 3 à 6 ans. C'est la course : nous n'avons pas le temps de prendre soin des enfants et nous devons, nous, manger à toute vitesse. Comme la loi impose un encadrement pour dix enfants, nous devrions être deux fois plus. Nous travaillons avec la peur qu'il arrive un accident à un enfant. Nous

avons alerté la mairie, qui n'a rien fait car, d'après elle, elle n'arrive pas à recruter et n'a pas les moyens. Nous avons contacté les parents pour les avertir.

Les pouvoirs publics nous utilisent et savent à quel point nous sommes utiles. Mais, ils nous exploitent comme n'importe quel patron.

Une lectrice du Val-d'Oise.

Iran : "Pour chaque personne que vous tuez, mille autres se lèveront"

Mohammad Karami, 22 ans, fils d'un marchand ambulancier, Mohammad Hosseini, 39 ans, ouvrier, ont été pendus le 7 janvier en Iran. Mohsen Shekari, 23 ans, serveur et Majid Rahnavard, 22 ans, vendeur, avaient été exécutés en décembre.



Téhéran, septembre 2022.

Plus d'une dizaine d'autres jeunes manifestants, condamnés à mort après des parodies de procès, attendent leur exécution. Menacé depuis quatre mois par la rue, le régime islamique voudrait briser la révolte en terrorisant ceux qui osent le défier.

Signe que le régime estime sa survie menacée, il frappe fort et dans des milieux larges. Les quatre

exécutés viennent de milieux pauvres et pieux, longtemps les soutiens de la République islamique. Des personnalités très connues ont été arrêtées, comme Toomaj Saheli, un rappeur populaire, torturé en prison en attendant son procès, ou l'actrice oscarisée Taraneh Alidoost, libérée sous caution début janvier sans pouvoir quitter le pays. Jusqu'à la nièce de l'ayatollah

Khamenei, condamnée à trois ans de prison pour avoir dénoncé un régime « meurtrier et tueur d'enfants »!

Si le journal *Le Figaro* écrivait le 9 janvier, en semblant presque s'en réjouir, « On observe une baisse du nombre et de la taille des manifestations », les vidéos qui parviennent montrent que ces exécutions barbares alimentent la détermination à renverser la dictature. Ainsi des rassemblements se sont tenus dans plusieurs villes, en particulier dans la région d'Ispahan, à Bandar Abbas au sud du pays et à Téhéran. Au slogan « Mort au dictateur », s'ajoutait « Chaque personne tuée en a mille autres derrière elle ». Au Baloutchistan, de grandes manifestations se poursuivent tous les vendredis. Des réseaux clandestins de médecins se sont organisés pour soigner, et même opérer, les manifestants blessés par la police et qui fuient les hôpitaux où ils seraient raflés. Ces médecins prennent les mêmes risques que tous les opposants. Parmi eux une médecin a été kidnappée et tabassée à mort

par la police de Téhéran.

À Bandar Abbas, les manifestants criaient aussi « Pauvreté, corruption, cherté, nous avançons jusqu'à la chute ». Depuis le début de la révolte, entre septembre et décembre, la crise économique s'est aggravée, la monnaie iranienne a perdu 40% de sa valeur et les prix ont augmenté de 50%. Le gouvernement refuse de vendre des dollars pour soutenir le rial, la monnaie nationale, comme il le fait régulièrement. C'est un calcul cynique pour dresser les classes populaires, prises à la gorge par les prix, contre les manifestants. Rien n'indique qu'il fonctionne.

Au même moment, des grèves pour réclamer des augmentations de salaire se poursuivent. À Mashad, les

employés d'un palais de justice en grève écrivaient fin décembre: « Nos salaires sont en rials, nos frais en dollars. Pas de justice dans la Justice. » Dans le Khouzestan, des retraités de la sucrerie Haft-Tapeh ont protesté devant la Sécurité sociale contre la suppression de leur retraite complémentaire au 1^{er} janvier.

Si la terreur permet aux dignitaires de la République islamique de gagner du temps, leur base sociale se réduit et la rage face à leurs exactions s'accumule jour après jour. La chute de ce régime infâme sera une délivrance. Mais, pour que la vie des dizaines de millions de travailleurs et de pauvres d'Iran change vraiment, il faudra une véritable révolution.

Xavier Lachau

Cercle Léon Trotsky

Révolte en Iran: face à une dictature obscurantiste, élément de l'ordre impérialiste

Samedi 4 février à 15 heures

Grande salle de la Mutualité

24, rue Saint-Victor, Paris 5^e - Métro Maubert-Mutualité

Brésil: le coup du 8 janvier et la menace d'extrême droite

Dimanche 8 janvier, quelques milliers de partisans de Bolsonaro ont pris et saccagé les sièges des institutions fédérales, Congrès, palais présidentiel et Cour suprême, qui encadrent la place des Trois-Pouvoirs, à Brasilia.

Sous le mot d'ordre « Intervention de l'armée! », ils ont célébré à leur manière le huitième jour de l'entrée en fonction de Lula, le 1^{er} janvier.

Leur action n'a guère dû surprendre les autorités du District fédéral. Depuis le 31 octobre 2022, lendemain de l'élection, ils étaient des centaines à camper à Brasilia devant les locaux de l'état-major de l'armée pour réclamer l'intervention des militaires. Il était prévu de les expulser mais, manifestement, personne n'était pressé de le faire. Samedi 7 janvier, des milliers de bolsonaristes venus de tout le pays les ont rejoints, à bord de plus de cent cars. Le centre de la capitale était en principe interdit d'accès. Cela ne les a pas empêchés de l'occuper puis de se diriger vers les sièges

du pouvoir, complètement vides un dimanche, renversant quelques barrières et bousculant quelques policiers débordés, dont certains sympathisaient sans doute avec eux.

Les dirigeants de la police locale à coup sûr étaient complices. Le responsable de la sécurité publique du District fédéral n'est autre que l'ex-ministre de la Justice de Bolsonaro. Quant au gouverneur de l'État, c'est aussi un ex-bolsonariste. Rien d'étonnant qu'ils n'aient rien voulu voir venir et qu'ils aient réagi aussi mollement. Pourtant cette émeute se préparait ouvertement sur les réseaux sociaux depuis une semaine. Ces responsables sont maintenant tous les deux suspendus de leurs fonctions. Mais combien de leurs amis et

complices restent en poste dans l'administration, l'armée, la police, les douanes? Au sein même du gouvernement nommé par Lula, plusieurs ministres sont issus du camp de Bolsonaro, sans compter tous ceux qui avaient fait campagne pour lui en 2018.

Les émeutiers du 8 janvier contestaient l'élection de Lula et dénonçaient la complicité de la Cour suprême dans ce qu'ils considéraient comme un scrutin « volé ». Leur héros, Bolsonaro, qui était parti deux semaines auparavant en Floride, a déclaré n'être au courant de rien et les a

officiellement désavoués, non sans une touche d'hypocrisie, accusant la gauche d'être tout aussi coupable.

Il apparaît que, par cette action spectaculaire, les émeutiers voulaient pousser l'armée à intervenir et espéraient que les généraux de l'état-major destituent Lula et prennent le pouvoir par un coup d'État, comme ils l'ont déjà fait en 1964. Cela n'a pas eu lieu car aujourd'hui ces généraux ne semblent pas désireux de le faire. La bourgeoisie dans son ensemble fait confiance à Lula pour défendre ses intérêts, comme il l'a fait à la présidence de 2003

à 2010. Une bonne partie des politiciens bolsonaristes ont soutenu Lula à cette occasion et sont prêts à collaborer avec lui.

Le nouveau président est en quelque sorte sous surveillance. La bourgeoisie attend de lui qu'il gère la crise et se serve de son crédit pour faire accepter aux classes populaires une politique qui ne pourra que provoquer le mécontentement. Or les événements du 8 janvier, venant après la campagne électorale, confirment non seulement l'audience des bolsonaristes, mais aussi qu'ils se tiennent prêts à agir. C'est une carte politique entre les mains des possédants brésiliens, non seulement pour faire pression sur Lula, mais aussi au besoin pour l'abattre.

Dans tous les cas, les classes populaires devront compter sur leur propre action pour imposer leurs intérêts et non sur un sauveur suprême, fût-il nommé Lula.

Vincent Gelas



YOUTUBE



Grève des travailleurs du rail en juin 2022.

Grande-Bretagne : pour les salaires, les luttes continuent

Les rencontres organisées lundi 9 janvier par le gouvernement conservateur avec plusieurs dirigeants syndicaux britanniques, en vue de désamorcer les grèves prévues ce mois-ci, n'ont débouché sur aucun accord. La vague de protestations sur les salaires amorcée en 2022 ne semble donc pas près de s'arrêter.

Depuis sa prise de fonction comme Premier ministre en octobre dernier, l'ex-banquier Sunak a joué la carte de l'inflexibilité. Aux syndicats du secteur public qui revendiquent des hausses de salaire à la hauteur de l'inflation, aujourd'hui à 14%, il répond que l'État n'en a pas les moyens. Quant aux revendications identiques dans le secteur privé, il les a hypocritement renvoyées aux discussions entre syndicats et grands patrons, alors même que l'État y conserve un rôle important, par exemple dans la gestion du réseau ferroviaire.

Mais la persistance des grèves pose un problème à Sunak et aux capitalistes dont il se veut le serviteur. En 2022, la Grande-Bretagne a connu sa plus forte vague gréviste depuis les années 1970, et les luttes se poursuivent en ce début d'année. Du 3 au 7 janvier, des grèves ont eu lieu en même temps ou successivement dans les chemins de fer, les réseaux de bus, la police aux frontières, chez les employés des autoroutes et les inspecteurs d'autos-écoles.

Mardi 10, c'était au tour des instituteurs écossais de cesser le travail, suivis le lendemain par les ambulanciers anglais et gallois, en attendant la nouvelle grève des infirmières les 18 et 19.

Pour faire mine de répondre à la crise du système de santé, Sunak a récemment laissé entendre qu'il serait prêt à offrir aux infirmières, voire à d'autres, une prime exceptionnelle pour les aider à passer l'hiver, en lieu et place d'une augmentation.

Le 9, il a entrouvert la porte à des négociations, laissant au ministre de la Santé le soin de rencontrer la leader du syndicat des infirmières, au ministre du Transport de rencontrer celui du syndicat des cheminots, etc. Apparemment, les bureaucrates à la tête des principaux syndicats ont jugé qu'il était trop tôt pour signer des compromis qui risqueraient de les déconsidérer auprès de leurs adhérents, au moment même où ils espèrent remonter la pente. Les effectifs des syndicats britanniques sont tombés de 13 millions de membres en 1980 à 6,5 aujourd'hui. Mais les chefs de ces appareils n'ont jamais caché qu'ils cherchent une porte de sortie pour éviter les

conflits sociaux et les tractations vont se poursuivre dans les semaines à venir.

Le petit geste d'ouverture de Sunak s'accompagne de nouvelles menaces sur le droit de grève, déjà fort restreint. Pour qu'une grève soit légale, il faut aujourd'hui en passer par un vrai parcours du combattant : les travailleurs doivent se prononcer à bulletins secrets, des seuils de participation et d'approbation doivent être atteints, et l'ensemble du processus peut s'étaler sur des mois, sans compter que, une fois le principe de la grève adopté, elle doit être reconfirmée au bout d'un semestre. De plus, les grèves dites secondaires, c'est-à-dire par solidarité avec une autre catégorie

de salariés, sont interdites. Confronté à une colère sociale qui ne faiblit pas, Sunak voudrait introduire un service minimum dans six secteurs de l'économie, et compliquer encore les procédures pour voter et prolonger une grève.

Bien dans son rôle de défenseur de la bourgeoisie, le gouvernement conservateur cherche à faire rentrer les exploités dans le rang, entre intimidation et main tendue aux bureaucraties syndicales. Quant aux travailleurs, la défense de leurs intérêts ne pourra passer que par leurs propres mobilisations dépassant les frontières catégorielles dans lesquelles elles ont été jusqu'à présent contenues.

Thierry Hervé

Un système de santé gravement malade

Cet hiver, le système de santé britannique, le NHS (National Health Service), traverse sa crise la plus profonde depuis des décennies. Les moyens humains et financiers manquent dramatiquement.

Un emploi sur dix est vacant, car le Brexit a conduit au départ de nombreux travailleurs étrangers, la relève n'a pas été formée et les conditions de salaire et de travail ont de quoi faire fuir les meilleures volontés. Quant au budget, si sa hausse annuelle a longtemps été supérieure de 4% à l'inflation, elle est restée bloquée

autour de 2% de 2010 à 2019, avec pour résultat un sous-investissement aux conséquences dramatiques.

Sixième puissance mondiale, le Royaume-Uni est un des pays de l'OCDE les moins bien classés pour ce qui est du nombre de médecins et d'infirmières pour 1 000 habitants. La pandémie y a fait plus de 200 000

morts et le taux de mortalité, dépassé seulement par les États-Unis parmi les pays riches, est en grande partie imputable au délabrement du NHS. Aujourd'hui, 7 millions de malades sont en attente d'une intervention médicale. Et un médecin urgentiste dit craindre que les morts aux Urgences se comptent par centaines chaque semaine si les services restent sous-dotés.

En faisant grève mercredi 18 et jeudi 19 janvier, les

infirmières ne se battent pas seulement pour une augmentation de salaire de 19% qui permette à leur pouvoir d'achat de rattraper le retard pris en dix ans, mais aussi pour que l'argent public revienne vers le NHS. Une nécessité pour les travailleurs qui, contrairement à la famille Sunak et aux grands bourgeois, n'ont pas les moyens d'aller se faire soigner dans le secteur privé.

T.H.

Amazon : 18 000 licenciements annoncés

Après le milliardaire de Tesla, Elon Musk, Jeff Bezos a lui aussi subi une dégringolade du cours de ses actions et la perte de 100 milliards de dollars. Résultat : il vient lui aussi d'annoncer un plan de 18 000 licenciements dans

le monde.

Il aura suffi de l'annonce d'une légère baisse de ses activités, et donc ensuite d'une possible légère baisse des dividendes, pour assister à cette dégringolade de plus de moitié du cours des actions d'Amazon. Et,

comme à chaque fois dans de telles circonstances, Bezos recourt à l'annonce de licenciements massifs, qui devrait faire revenir vers lui l'argent des « investisseurs ».

Les problèmes des salariés jetés à la rue ne sont pas

un paramètre qui compte dans les calculs financiers des milliardaires. C'est le travail des centaines de milliers de salariés du groupe, mal payés, avec de conditions de travail exténuantes, qui fait monter jusqu'au ciel la fortune de

Bezos, devenu l'homme le plus riche du monde. Aujourd'hui ceux qu'il menace de licenciement ont toutes les raisons de faire payer ce capitaliste qui possède encore en propre près de 100 milliards de dollars.

Paul Sorel

30 décembre 1922, la naissance de l'URSS

Le 30 décembre 1922, le congrès des soviets regroupant des délégués de quatre républiques socialistes soviétiques, Russie, Ukraine, Biélorussie, et Transcaucasie qui rassemblait les populations d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie, décidait la création d'une union fédérale : l'Union des républiques socialistes soviétiques, l'URSS.

Géographiquement, ce nouvel État correspondait en grande partie à ce qu'avait été l'Empire tsariste. Mais la « prison des peuples » avait fait place à une entente librement consentie entre de nouveaux États d'où les anciennes classes dirigeantes, féodales et bourgeoises, avaient été chassées. Le terme même d'URSS ne comportait aucune référence nationale ou géographique. Cette union était destinée à s'élargir à d'autres pays au fur et à mesure que de nouvelles révolutions ouvrières seraient victorieuses.

La révolution et les peuples de l'Empire tsariste

Depuis sa création, le Parti bolchevique, le parti de la classe ouvrière, avait regroupé en son sein les communistes de tout l'Empire, quelle que soit leur nationalité. Et pour tous, à commencer par Lénine, la révolution prolétarienne était indissociable de la fin de l'oppression nationale des peuples non russes. Dès la prise du pouvoir d'octobre 1917, un décret avait proclamé la fin de l'Empire et le droit de tous les peuples « à la libre autodétermination jusque et y compris la séparation ».

Il était évident que cette déclaration pouvait être utilisée par les classes dirigeantes d'Ukraine, de Géorgie et d'autres régions pour couper tout lien avec le nouveau pouvoir ouvrier. Tout comme il était certain que les puissances impérialistes chercheraient à mettre la main sur ces nouveaux régimes se proclamant désormais indépendants. Mais par ce décret, le nouveau pouvoir révolutionnaire montrait aux masses pauvres non russes de l'Empire, essentiellement paysannes, qu'il rompait avec les méthodes et les buts du tsarisme. Et avec

cette politique, après des années de guerre civile, il allait gagner leur confiance.

La guerre civile réduisit d'abord le territoire révolutionnaire comme peau de chagrin. Par le traité de Brest-Litovsk de mars 1918, imposé par l'Allemagne, celle-ci mettait la main sur la Finlande et l'Ukraine, le grenier à blé de la région, et un quart de la Russie d'Europe. L'année suivante, les armées blanches arrivèrent aux portes de Petrograd. Il fut envisagé de l'évacuer, pour empêcher que sa classe ouvrière soit exterminée. Cependant les Blancs ne réussirent pas à prendre la ville. Et, cette même année 1919, la classe ouvrière se soulevait en Bavière et en Hongrie, y créant d'éphémères républiques des conseils. L'espoir était dans l'extension de la révolution.

Chaque fois que les armées blanches reprenaient un territoire, elles exécutaient les communistes, réinstallaient les anciens privilèges avec l'ancienne oppression sociale et nationale. Le nouveau pouvoir soviétique, lui, là où il réussissait à s'établir, créait des républiques nationales autonomes et donnait la terre aux paysans. Les masses pauvres de l'ancien Empire tsariste choisirent donc leur

camp. Les puissances impérialistes furent contraintes de reculer, car elles craignaient, en intervenant trop directement, d'accélérer la contagion révolutionnaire. Ainsi, les marins de la flotte française de la mer Noire s'étaient mutinés, rejoignant le camp des soviets, en hissant le drapeau rouge sur leurs navires.

L'Armée rouge fut finalement victorieuse. Mais le pouvoir soviétique sortait de l'épreuve isolé, car la révolution ne s'était pas étendue en Europe. Et la population de la future URSS était exsangue. L'économie, sur une base arriérée héritée du tsarisme, était dévastée. Cette situation permit le développement d'une bureaucratie à l'intérieur de l'État et du parti.

Le dernier combat de Lénine

En 1922, Lénine déjà très atteint par la maladie avait dû se retirer pendant six mois. Au début d'octobre, quand les médecins l'autorisèrent à reprendre le travail, il réalisa à quel point l'appareil bureaucratique avait pris du poids. Durant l'été, en son absence, Staline avait fait voter au comité central le projet, non pas d'une Union fédérale de toutes les républiques soviétiques, mais l'intégration de toutes les républiques à la république russe. Lénine, de retour, imposa l'idée de l'URSS, une fédération où chaque république aurait des droits égaux, y compris le droit de faire sécession.



Le congrès de 1922. Peinture de L. Kotlyarov.

Survint ensuite l'affaire géorgienne. En Géorgie, tout le comité central avait démissionné après qu'un envoyé de Staline eut frappé un des dirigeants locaux qui refusait de se soumettre lors d'une discussion. Lénine prit fait et cause pour les Géorgiens, avec Trotsky, contre Staline. C'est alors qu'il rédigea un texte, connu plus tard comme son testament, qui contenait cet avertissement : « Staline est trop brutal, et ce défaut, pleinement supportable dans les relations entre nous, communistes, devient intolérable dans la fonction de secrétaire général. C'est pourquoi je propose aux camarades de réfléchir au moyen de déplacer Staline de ce poste. » Mais la rechute de la maladie puis sa mort empêcha Lénine de mener ce combat jusqu'au bout.

Négation de la politique de Lénine, le stalinisme s'appuya sur le chauvinisme russe. Deux ans après la création de l'URSS, Staline inventa la théorie du socialisme dans un seul pays. Plus tard, en 1943, il allait dissoudre l'Internationale communiste et remplacer l'Internationale, l'hymne de l'URSS depuis 1922, par un

chant patriotique russe.

La révolution de 1917 et la guerre civile avaient bouleversé les rapports sociaux en profondeur. La bourgeoisie avait été expropriée. Sur cette base, malgré le stalinisme et l'isolement international, l'économie progressa rapidement à l'échelle de cet immense pays, alors que le monde capitaliste s'enfonçait, lui, dans la crise en 1929. L'URSS fut une entité économique unifiée, avec une organisation de la production et des échanges à son échelle. De nombreuses régions que le tsarisme avait laissées dans l'arriération connurent un développement urbain, industriel et culturel n'ayant d'égal dans aucun autre pays pauvre du monde. Des alphabets furent inventés pour des langues qui n'en avaient pas. Des écoles furent mises en place, avec les moyens du bord, donnant à l'éducation un essor sans précédent.

Malgré le parasitisme de la bureaucratie, l'URSS échappait en partie au pillage des puissances impérialistes. Et lorsqu'elle éclata, en 1991, une des pires conséquences fut que cet ensemble économique se morcela. Les républiques furent livrées au pillage des oligarques et des trusts occidentaux. Pour la population de tous ces pays, russes comme non russes, ce fut une catastrophe. Le niveau de vie et même l'espérance de vie s'effondrèrent.

L'URSS restera l'exemple d'une union entre peuples fondée sur leur libre consentement et la conscience que le développement de tous était dans l'intérêt général, une union qui ne fut possible qu'après une révolution ayant exproprié les exploités.

Pierre Royan



Gardes rouges en 1918.

Loi sur les énergies renouvelables : **capitalisme barbouillé de vert**

Mardi 10 janvier, le gouvernement a trouvé une majorité de députés pour adopter son projet de loi sur les énergies renouvelables. L'épisode révèle à la fois une mise en scène politique, un montage financier barbouillé en vert et, au fond, l'impasse de la société capitaliste.

L'opération politique a consisté à faire adopter ce texte contre la droite et l'extrême droite, mais grâce aux voix de la gauche et à l'abstention des écologistes. Le gouvernement cherche ainsi à afficher de vertes et vertueuses préoccupations, le louable souci de procurer de l'électricité au pays, la volonté de ne pas le défigurer et l'espoir de contenter tout le monde.

La loi est faite pour simplifier les autorisations d'installation de champs d'éoliennes, terrestres ou marines, de panneaux solaires le long des autoroutes, sur les toits des bâtiments et même dans les champs et les landes littorales, sous certaines conditions. Les députés, après les sénateurs, se sont demandé qui aurait le pouvoir d'autoriser l'installation d'éoliennes, où et sous quelles conditions. Ils ont

finalement répondu : ce sera l'État, où il le voudra, même dans les parcs et réserves naturelles, après avoir prévenu les populations certes, mais en se passant en fait de leur avis.

En revanche ni le gouvernement ni les élus qui se gargarisent de transition écologique ne se sont préoccupés de la durée de vie de leurs matériels, de la façon de les fabriquer puis de s'en débarrasser, du type de matériaux employés et de leur provenance, etc. C'est qu'il s'agit d'une très grosse affaire, à la rentabilité assurée et immédiate pourvu que l'on se dépêche. L'État subventionne toute la filière, de la recherche à la mise en place, et garantit l'achat à bon prix de l'électricité produite. Dans ces conditions, les trois premiers opérateurs de l'énergie renouvelable et de la

transition écologique sont EDF, Engie et TotalEnergies, acteurs historiques et bénéficiaires de la catastrophe écologique en cours. Les rois de l'énergie fossile et nucléaire sont donc rebaptisés, aux frais de l'État, empereurs de la transition écologique en même temps qu'on leur fournit de nouvelles occasions de s'enrichir.

Il reste le problème de fond : comment l'humanité peut-elle produire l'énergie dont elle a besoin sans mettre en danger l'équilibre vivant de la planète ? Il est insoluble dans une société basée sur la recherche du profit. L'histoire de la production



OLIVIER DURIEZ

d'énergie le démontre, des coups de grisou meurtriers à Fukushima, des terrils centenaires aux cimetières à déchets nucléaires et, bientôt, aux stocks de pales usagées et aux archipels de plots en béton d'éoliennes marines hors service. Les catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes et l'inaction de fait des gouvernements face au réchauffement en sont une autre illustration.

La question de l'énergie, comme toutes celles qui concernent l'ensemble de la population, ne peut être envisagée qu'à l'échelle du

globe. C'est impossible dans un monde où chaque capitaliste, soutenu par son État, est libre de courir après le profit, comme il veut, où il veut, sans se soucier des conséquences.

Le choix n'est pas entre énergies fossiles ou renouvelables, de toute façon exploitées par les mêmes trusts sous l'aile des mêmes États, avec la même irresponsabilité. Le choix est entre le profit privé et l'intérêt collectif, entre l'anarchie capitaliste actuelle et la nécessaire planification socialiste.

Paul Galois

Bélib : les étrennes de Total

Les bornes Bélib, utilisées à Paris pour recharger les batteries de véhicules électriques, ont entamé l'année par une hausse des tarifs.

La gestion de ce réseau est accordée pour dix

ans à TotalEnergies. Ses 2 300 points de charge en font un quasi-monopole sur la capitale. Et le trust, qui fin décembre 2022 gérait 10 000 bornes en France, espère passer à 150 000 d'ici à 2025.

Dès le 2 janvier, certains usagers ont constaté que leur facture avait presque doublé. C'est encore un petit plus pour les profits du trust et un gros moins pour les automobilistes.

S.M.

Noël Le Graët : bonnes affaires et remugles

Après des propos désinvoltes et cassants à l'égard de Zinédine Zidane, icône du football français, le président de la Fédération française de football (FFF), Noël Le Graët, s'est pris une volée de bois vert, tant de la part du milieu du football que de la ministre des Sports.

Amélie Oudéa-Castera l'a ainsi invité à démissionner, et elle a demandé au comité exécutif de la fédération de l'écartier.

Le Graët, 81 ans, a cependant fait bien pire que

tenir des propos désinvoltes, sans être vilipendé pour autant. D'abord patron d'une société agroalimentaire à Guingamp, dans les Côtes-d'Armor, il ne gère plus directement

l'entreprise mais celle-ci est demeurée dans le giron familial et fait aujourd'hui un chiffre d'affaires de quelque 200 millions d'euros, en exploitant plus de 800 salariés. Comme d'autres patrons de province, Le Graët est devenu président du club local, En avant Guingamp, qu'il a dirigé pendant trente ans. Et c'est sous l'étiquette du Parti socialiste que ce notable a été maire de la ville pendant deux mandats (1995-2008), avant de devenir président de la FFF en 2011.

À la tête de la fédération, celui qui est connu comme carburant toute la journée au champagne affiche un triste bilan. Plusieurs femmes l'accusent de harcèlement sexuel, de propos et de gestes déplacés. Contre l'évidence, il nie le racisme et l'homophobie qui existent dans les stades et dans le football. Avant le Mondial du Qatar, après un reportage sur les conditions de vie et

de travail révoltantes des salariés du futur hôtel de l'équipe de France, il a minimisé, disant qu'il suffirait de « coups de peinture ».

Plus largement, la FFF se comporte en entreprise sans scrupule. En 2021, elle a ainsi mis en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi prévoyant 26, puis 18 licenciements, prétendument en raison des conséquences économiques de la pandémie. En réalité, alors que Le Graët prétend exercer ses fonctions à titre bénévole, la FFF réserve à ses dirigeants et à ses vedettes des rémunérations et des avantages exorbitants (avions privés, etc.).

La FFF n'est pas la seule ligue sportive peu reluisante. La Fédération française de rugby reste présidée par Bernard Laporte, ancien secrétaire d'État de Sarkozy, affairiste notoire, récemment condamné pour corruption. La Fédération

française des sports de glace a été dirigée pendant vingt ans par Didier Gailhaguet, complaisant avec les viols commis par un de ses entraîneurs sur de jeunes patineuses. Et les fédérations internationales, dont les budgets sont dix ou cent fois supérieurs à ceux des ligues nationales ne valent pas mieux. Un président de la FIFA a plus de pouvoir que bien des chefs d'État. À ce niveau-là, le beau jeu, les dribbles, les lobs et les petits ponts ne sont que les feuilles de vigne de l'affairisme le plus débridé.

Le fonctionnement des fédérations sportives est à l'image du capitalisme. Aujourd'hui, si même le gouvernement demande la tête de Le Graët, le monde politique a fermé les yeux pendant des années sur les pratiques sordides de ce dirigeant sans vergogne du sport business : il est, au fond, l'un des siens.

Michel Bondelet



Vaulx-en-Velin : des quartiers populaires à l'abandon

Après le dramatique incendie du 15 décembre dans une tour délabrée du quartier du Mas du Taureau, qui a fait dix morts dont quatre enfants, la population de Vaulx-en-Velin s'était organisée pour affirmer sa solidarité avec les victimes et soutenir les rescapés.

Au fil des jours qui ont suivi le drame, chez les habitants de cette ville de la banlieue lyonnaise la stupeur a peu à peu laissé la place à la colère. Car même si l'origine du feu reste pour l'heure inconnue, il est évident que le bilan n'aurait pas été aussi lourd dans un immeuble en bon état. Cela fait des années que les habitants du Mas du Taureau alertent les autorités sur les risques que représentent l'insalubrité, le manque d'entretien, l'encombrement des halls d'entrée et des montées d'escaliers, et la présence des dealers.

Ni l'État ni la mairie ne font quoi que ce soit pour remédier à ces problèmes connus de tous. Aujourd'hui

encore, dans le quartier voisin de la Grappinière, où une personne est décédée dans un autre incendie en janvier 2022, des résidents de HLM signent des pétitions pour dénoncer la vétusté des installations électriques et la condamnation de certaines portes d'évacuation. Ils ne reçoivent pas plus de réponse qu'avant, malgré l'incendie du mois de décembre.

Car derrière les discours des politiciens au pouvoir, qui se déplacent pour promettre leur soutien quand une catastrophe a fait venir des caméras, la réalité reste la même. Pire, comme dans toutes les communes pauvres aux budgets insuffisants, la situation

continue de se dégrader à Vaulx-en-Velin.

En ce début d'année, la mairie met en œuvre toute une série de restrictions pour limiter son déficit budgétaire, aggravé par la flambée des coûts de l'énergie : fermeture du planétarium pour un mois, fermeture du cinéma municipal pour un an, diminution du chauffage dans les infrastructures de la ville, annulation de tous les séjours scolaires, diminution des dotations aux écoles pour les fournitures, et même suppression — en toute discrétion — d'une partie du menu de tous les repas servis aux élèves dans les cantines scolaires.

Pour ne pas risquer la mort dans des ghettos insalubres ni se laisser priver de l'accès aux loisirs et aux services élémentaires, les habitants des quartiers populaires devront compter sur leur mobilisation.

Correspondant LO

Mutuelles de santé : au patronat de payer

Le prix des mutuelles de santé va encore augmenter de 4,7% en moyenne en 2023 selon la fédération nationale de la mutualité française.

Après les 3,4% d'augmentation de l'an dernier, cela portera la hausse à 10% en trois ans.

Les mutuelles dénoncent, à juste titre, le fait que l'État fait peser sur elles la majeure partie des dépenses relevant du dispositif « 100% santé ». Ainsi, concernant les remboursements de soins dentaires, d'audioprothèses et d'optique concernés par le « reste à charge zéro », la Sécurité sociale ne rembourse que 23% des dépenses. Le

reste, 1,4 milliard d'euros l'an dernier, est à la charge des mutuelles.

En parallèle, les taxes auxquelles elles sont soumises ont été multipliées par huit depuis 2000. Les sommes récoltées par cet « impôt sur la santé » financent les branches « Santé » et « Famille » de la Sécurité sociale, ainsi qu'une partie de la couverture maladie universelle. Elles servent ainsi à compenser les exonérations de

cotisations dont bénéficie le grand patronat depuis des décennies.

Le coût de plus en plus important que représente une mutuelle amène beaucoup de travailleurs, au moins 2,5 millions de personnes d'après les chiffres officiels, à renoncer à une complémentaire santé et ainsi, à renoncer à se soigner correctement.

L'accès aux soins devrait être un droit garanti à tous et devrait être payé exclusivement par les profits faramineux de la classe capitaliste.

David Mencas

Armement : les marchands de mort font leur beurre

En tête des hausses du CAC 40 à la Bourse de Paris en l'année 2022 arrive Dassault Aviation avec un gain de 65%. Thales, de son côté, spécialisé dans l'électronique d'armement et détenu à 25% par Dassault, finit à la troisième marche du

podium avec une progression de 56%.

Les capitalistes de l'armement font fortune avec la montée des tensions à l'échelle du globe. Le commerce des armes, soutenu par tous les États, bat ainsi son plein et les plus gros marchands se

taillent la part du lion.

Tout ce beau monde accumule sans complexe de quoi faire sauter la planète, pourvu que chacun y trouve matière à consolider sa fortune. Leur ôter leur pouvoir de nuire est une priorité.

Michel Corteau



Dans la cour de la maison des syndicats à Fort de France.

Chlordécone : un non-lieu révoltant

Le tribunal de Paris a tranché, lundi 2 janvier, dans l'affaire du chlordécone : non-lieu ! Il n'y a donc, du point de vue de la justice, ni coupables ni responsables d'un empoisonnement qui atteint 90% de la population dans les deux îles des Antilles, en Guadeloupe et en Martinique.

Jusqu'à l'interdiction en 1993, voire même après, les ouvriers agricoles ont répandu dans les champs de banane des produits mortels. Beaucoup sont morts, y compris sur les plantations, ou sont aujourd'hui victimes de différents types de cancers.

Le chlordécone a été interdit aux USA en 1977, puis en France en 1990. Il a continué à être utilisé aux Antilles sur dérogation jusqu'en 1993. La pollution atteint les terres et contamine toutes les productions de tubercules souvent consommés par la population (ignames, patates douces...) Elle contamine les animaux qui consomment les produits contaminés, jusqu'aux œufs. Les rivières et la mer sont polluées, affectant tout ce qui y vit : poissons, crustacés. C'est dire l'ampleur du désastre.

Le potentiel cancérigène de ce produit est connu de longue date. Après seize ans de procédure, les juges ont tranché : il y a prescription, affirmant même que l'impact du produit sur la santé n'était pas scientifiquement prouvé lors de son interdiction.

La réaction de la population antillaise est unanime : c'est un scandale ! Les plus touchés sont les ouvriers agricoles. Certains ont semé ce produit à mains nues sans aucune protection pendant

des années. Il y avait bien des malaises, des évanouissements, des décès brutaux et prématurés. Mais ils ne savaient pas ce qu'on leur faisait faire. Les riches possédants, les békés, eux, savaient, les ministres et les hauts fonctionnaires savaient aussi puisque c'était interdit dans d'autres pays et en France même.

Depuis la révélation de l'empoisonnement, il y a eu plusieurs plans chlordécone. Le dernier fait état de plus de 90 millions d'euros de crédits. Mais pour l'instant, rien ne change : il n'est question ni de décontamination ni d'indemnisation des travailleurs.

Les avocats chargés du dossier feront appel, ont-ils dit avec raison, ils se pourvoieront en cassation, puis devant la Cour européenne de justice si nécessaire. Il s'agit d'obtenir la condamnation de cette pollution criminelle et de ses auteurs, ainsi que la reconnaissance comme maladies professionnelles des cancers, pas seulement celui de la prostate mais aussi des cancers du sang ou autres, du sein pour les femmes. Il faudra une grande démonstration de force de la part de la population, à la hauteur de l'injustice de classe et du mépris colonial dont elle est victime.

Marie-Céline Deshauteurs



Meeting devant l'usine de production EDF à Jarry mardi matin 10 janvier.

Guadeloupe : grève des travailleurs d'EDF

Depuis le 18 décembre, les travailleurs ont arrêté les moteurs de la centrale EDF de Jarry, dans la région de Pointe-à-Pitre. Ils font partie de la branche PEI, production électrique insulaire, d'EDF.

Leur cahier de revendications compte 19 points. Les manquements les plus révoltants de la part de la direction concernent les intérimaires, qui sont embauchés sur des contrats illicites. Le quart d'entre eux sont volés de 25 à 30% de la rémunération prévue par le Code du travail. Les grévistes réclament également l'application de l'accord et la prime Bino, obtenus lors de la grève générale de 2009, le respect de la durée légale du travail, l'application des dispositions du Code du travail et du statut des industries électriques et gazières. Le fait d'en être privés constitue un manque à gagner conséquent. Pourtant la centrale EDF de Jarry a fait un bénéfice de 330 millions d'euros sur un an, alors que

les salaires sont en moyenne de 1800 euros par mois. Les conditions sont telles que certains ont perdu un bras ou une jambe par suite d'accidents du travail.

Les premiers jours de négociation n'ayant rien donné, les grévistes ont réclamé la venue du directeur général de PEI depuis l'Hexagone. Entre-temps ils ont annoncé à la population, après de nombreuses coupures de courant, qu'ils ne couperaient pas les moteurs pendant les fêtes de fin d'année.

Après ces fêtes, le directeur général est effectivement venu en Guadeloupe et a repris les négociations. Mais deux jours plus tard, alors que les moteurs avaient été de nouveau coupés par les grévistes, il déclarait qu'il ne poursuivrait

pas les rencontres tant que les moteurs seraient à l'arrêt. Les grévistes refusèrent catégoriquement et coupèrent les moteurs avec encore plus de détermination. Au bout de plusieurs jours, ils décidèrent de les remettre en marche en faisant savoir à la direction qu'ils étaient prêts à reprendre la discussion mais qu'ils arrêteraient de nouveau la production si les négociations ne donnaient rien. Ces dernières ont repris depuis lundi 9 janvier.

Le lendemain, militants CGTG et grévistes se sont rassemblés devant l'usine de Jarry avec les grévistes. Des prises de parole de grévistes et de dirigeants syndicaux se sont succédées, dans un climat combatif, avec des grévistes déterminés. Voilà longtemps qu'ils ne s'étaient pas fait entendre et ils sont bien décidés à obtenir satisfaction.

Pierre Jean-Christophe

Amiante : le préjudice d'anxiété refusé à 122 sidérurgistes

Vendredi 30 décembre, 122 anciens salariés d'ArcelorMittal ont été déboutés de leur demande de reconnaissance du préjudice d'anxiété liée à l'exposition à l'amiante.

Ces ouvriers salariés réclamaient 15000 euros d'indemnité à ArcelorMittal et voulaient faire reconnaître ce préjudice, comme l'avaient fait 732 mineurs de charbon au bout d'un périple judiciaire qui a duré plus de huit ans. Ce marathon a abouti à la condamnation de l'État – les houillères n'existant plus – à 10000 euros d'indemnité pour chacun. Pendant ce temps judiciaire, des dizaines de mineurs sont décédés de maladie.

Les Prud'hommes de Thionville ont rejeté la demande des sidérurgistes sous prétexte que les faits étaient prescrits. En effet, jusqu'en mai 2013, le délai pour faire reconnaître une exposition professionnelle à l'amiante était de trente ans. En juin 2013, il est passé à cinq ans puis à deux ans, la date prise en compte étant celle où le salarié a quitté l'entreprise et non celle où il a eu connaissance du risque ! Si 732 mineurs ont pu faire reconnaître

en janvier 2021 le préjudice d'anxiété, 60000 mineurs en retraite, à l'échelle du pays, ne le peuvent plus du fait de ces délais raccourcis.

Autant dire que cela assure l'impunité totale pour les patrons qui, dans bien des entreprises, ont utilisé massivement l'amiante, tout en sachant pertinemment le risque qu'ils faisaient courir aux travailleurs. Ces patrons ont pu parier sur le temps de la justice, un temps rythmé par les obsèques des copains d'usine victimes de l'amiante. Les 122 sidérurgistes ne lâchent pas l'affaire et ils ont décidé de faire appel.

Correspondant LO

CHU-Besançon : le service des urgences en crise

En ce début d'année, le service des urgences du CHU de Besançon est surchargé suite aux épidémies de grippe et de Covid. Vendredi 6 janvier, 65 patients, soit une dizaine de plus que d'habitude, ont été pris en charge par les Urgences, sans compter les urgences réelles, ou vitales.

La veille, jeudi 5 janvier, un patient âgé de 83 ans était décédé après avoir passé 18 heures sur un brancard. Après avoir été examiné par un médecin, il avait attendu des heures avant de pouvoir passer un scanner.

Face à ce drame, la direction du CHU devrait examiner l'ensemble des faits concernant ce décès afin d'en déterminer les circonstances exactes. Mais la situation de l'hôpital est connue pour son manque criant de personnel, des départs et des arrêts non remplacés, qui entraînent systématiquement le rappel des agents sur leur temps de repos. Sans compter la centaine de lits fermés et aussi le manque d'ambulances pour assurer le retour des patients à leur domicile, qui provoque un engorgement dans les couloirs.

Selon le Syndicat Samu-Urgences de France (SudF), environ 150 personnes auraient perdu la vie depuis début décembre 2022 et ce de manière « inattendue ». Depuis le 1^{er} décembre, ce syndicat incite les urgentistes à déclarer ces décès dans le but de recenser tous les cas suspects.

Mais d'ores et déjà, la situation dramatique dans laquelle vivent les soignants et les patients est bien une réalité, qui prévaut depuis des décennies et qui ne fait que s'aggraver. Un personnel à bout, des agents qui démissionnent après deux ou trois ans de service, l'angoisse permanente et la boule au ventre en allant travailler, voilà le quotidien de la majorité du personnel des hôpitaux en France.

Correspondant LO



Aux Urgences du CHU de Besançon.

Nous sommes indispensables ? Affirmons-nous !

Le trafic aérien revient à la normale mais dans la Sécurité, les salariés manquent. Remerciez par leur patron pendant le Covid, beaucoup de salariés ne sont pas revenus au boulot dans les aéroports. Aujourd'hui, la Sécurité

cherche 800 CDI et l'offre des salaires augmente. Maintenant on devient donc indispensables... raison de plus pour affirmer ce qu'il nous faut chaque mois pour vivre !

Extrait du bulletin
Lutte ouvrière
ADP Aéroport d'Orly

La Poste : non aux suppressions d'emplois !

La Poste va tester dès le mois de mars dans 68 centres la fin de la tournée quotidienne du facteur. C'est la conséquence, ou plutôt le but, de la fin du timbre rouge, qui l'obligeait à distribuer au moins ce courrier le lendemain. Cette mesure serait ensuite généralisée partout.

Il s'agit là d'une nouvelle étape envisagée par la direction dans la réduction des effectifs. Depuis 2013, 60 000 postes ont déjà été supprimés, essentiellement par le non-remplacement des départs en retraite, lors des restructurations qui se succèdent en moyenne tous les dix-huit mois. Les dirigeants de La Poste ont calculé que l'obligation de distribuer le courrier tous les jours,

liée à l'existence du timbre rouge, les empêche de passer à la vitesse supérieure dans cette marche vers des effectifs toujours plus réduits. Ils ont donc choisi de s'en affranchir, avec l'accord du gouvernement.

La fin de la tournée quotidienne pourrait entraîner 15 000 à 20 000 suppressions d'emplois. À celles qui toucheraient les facteurs s'ajouteraient celles effectuées dans les centres de tri

et aussi dans tout le réseau de transport du courrier. Une nouvelle saignée est donc programmée par La Poste, qui cache cet objectif derrière des alibis plus que douteux. Ainsi, le fait que le timbre rouge ne représente désormais qu'une infime partie du courrier n'explique en rien que la distribution des lettres timbrées en vert soit aussi retardée, passant de deux à trois jours après leur dépôt. De même, la diminution, certes réelle, du courrier papier remplacé par Internet ne justifie pas les restructurations et leur cortège de suppressions d'emplois. Celles-ci vont bien au-delà de cette



YANNICK PONNET LE PROGRÈS

baisse de trafic sans cesse invoquée par La Poste et, à chaque restructuration, les tournées s'allongent, les facteurs y arrivent de moins en moins et les délais de distribution annoncés aux usagers deviennent de plus en plus théoriques. Et que dire de l'alibi écologique débité à longueur de publicités, moins de tournées représentant un prétendu gain pour l'empreinte carbone !

Les dirigeants de La Poste veulent se débarrasser d'une branche et de ceux qui y travaillent, le Courrier, dont ils disent qu'elle leur fait perdre de l'argent. Ils veulent développer celles qui rapportent plus, colis, banque, logistique. Mais cela ne veut pas dire pour autant embaucher dans ces dernières, comme le montrent les mouvements des sans-papiers qui trient

les colis dans des conditions lamentables pour des filiales de La Poste. Face à cette nouvelle saignée qui se met en place, les postiers devront se donner les moyens de faire reculer leur direction.

Daniel Mescla

Place du Marché : 1 900 travailleurs menacés de licenciement

Les 1 900 travailleurs de la société Place du Marché (ex-Toupargel) et de ses filiales sont en passe d'être licenciés. Le tribunal de commerce de Lyon devait entériner la liquidation le 11 janvier 2023.



Toupargel, société de distribution spécialisée dans la livraison alimentaire à domicile, créée à Lyon en 1947, a été rachetée en 1982 par Maurice et Roland Tchénio. En 2019, le groupe possédait 119 agences de livraison, 31 de télévente et trois plateformes de logistique dans plusieurs régions. Cette année-là, les Tchénio ont vendu Toupargel pour 175 millions d'euros aux frères Bahadourian, des bourgeois lyonnais enrichis dans l'épicerie orientale, actionnaires de la chaîne Grand Frais. Devenu Place du Marché, Toupargel a été

délesté de son patrimoine immobilier et a dû verser de gros loyers aux nouveaux patrons. Reprise sans dettes, l'entreprise a accumulé les déficits.

Pour expliquer la faillite, la direction invoque le Covid et l'inflation. Il semble pourtant qu'en 2020 le chiffre d'affaires a augmenté, et qu'un prêt garanti par l'État de 35 à 40 millions a été obtenu, prêt qui ne sera pas remboursé par les actionnaires. Pour de nombreux salariés, les raisons de la direction sont de faux prétextes.

Plusieurs sites sont donc

occupés par les travailleurs en grève, qui essaient d'empêcher le départ des derniers stocks de marchandises. L'écœurement et la colère dominant, face au pillage de l'entreprise par les actionnaires et à la complicité des autorités qui ne bronchent pas. « On nous a demandé de travailler tous les samedis de décembre, et finalement, on ne sait même pas si nos heures supplémentaires seront payées », témoignent de nombreux ouvriers.

Ce patron et ses prédécesseurs ont exploité ces travailleurs, payés au smic, travaillant souvent le week-end, et pour certains dans des chambres froides à -28 °C. La fortune des Bahadourian a explosé. Selon le magazine *Challenges*, elle est passée de 400 millions d'euros à 1,3 milliard entre 2020 et 2022. Établis à Genève, ils ont déboursé 40 millions pour s'offrir une propriété de 7 000 m² au bord du lac. La fortune des anciens actionnaires, les Tchénio, a augmenté dans les mêmes proportions et a atteint les 625 millions. En prenant sur les fortunes des uns et des autres, il y aurait largement de quoi maintenir les emplois et les salaires de tous les travailleurs.

Correspondant LO

Un pour tous, tous pour un, ça paye !

Aux plateaux repas, suite à notre débrayage, le 29 novembre, notre collègue, abusivement licencié, a finalement repris son travail.

C'est une victoire de la solidarité contre l'arbitraire et l'arrogance de la direction.

La Poste Paris 14

Vallourec : un bilan 2022 contre les travailleurs

Cette année, le groupe Vallourec a achevé sa restructuration : il s'est débarrassé de tous les secteurs en Europe qu'il ne jugeait plus assez rentables, essentiellement les secteurs de finition des tubes.

Plusieurs dizaines d'ateliers ont fermé, en Allemagne et en France notamment, comme on l'a vu cette année avec la fermeture de l'usine Vallourec à Deville-lès-Rouen, et plus récemment, de Vallourec Umbillicals à Venarey-les-Laumes ou de VBT à Montbard, en Côte-d'Or. La production a été délocalisée, au Brésil et en Chine essentiellement, où il est plus profitable de produire.

Depuis la guerre en Ukraine, Vallourec, comme

d'autres groupes capitalistes des secteurs de l'énergie, investit en Europe dans les énergies renouvelables et a décroché récemment des contrats substantiels dans le solaire, la géothermie ou l'hydrogène. Alors qu'il était sorti du CAC40 en 2014, le groupe semble profiter de la crise économique et du contexte guerrier pour se refaire une place honorable sur le marché mondial.

Malgré la crise économique, le groupe Vallourec s'adapte et en tire même profit. Mais c'est au prix des emplois et des conditions de travail de tous les ouvriers qui travaillent dans ses usines, que ce soit en Europe, au Brésil ou en Chine.

Correspondant LO

RATP bus : un accord scandaleux

La direction de la RATP s'est vantée d'être parvenue à un « dialogue social renouvelé » en signant un accord majoritaire avec FO et l'UNSA sur les conditions de travail des conducteurs de bus.

Tous les médias aux ordres ont complaisamment relayé cette présentation mensongère, parlant de 372 euros d'augmentation. En fait, cette augmentation a été gonflée artificiellement en y intégrant une prime. Sans celle-ci, elle n'est que de 224 euros net par mois, qui ne payent même pas les 190 heures annuelles de travail supplémentaire imposées par la direction.

Les syndicats signataires, majoritaires à eux deux dans l'entreprise, ont pourtant osé parler de « victoire » au sujet de cet accord. Mais la réalité est que la direction a fait entériner une dégradation

des conditions de travail particulièrement brutale en échange de quelques miettes. Signer un tel accord au nom des travailleurs est une honte !

La direction a commencé à appliquer dès l'été sa nouvelle attaque sur les conditions de travail : augmentation de la moyenne du temps de conduite de plus de 50 minutes par jour ; suppression d'une barrière-repas qui empêchait les horaires du matin d'aller au-delà de 14 heures, ainsi que d'une prime pour les services effectués en deux parties.

Désormais, des services qui commencent à 9 heures finissent vers 16

ou 17 heures. Et surtout les services en deux parties, comme par exemple 5 h 30-9 h puis 12 h-16 h, ou commençant vers 11 heures et finissant vers 21 h 30, sont de plus en plus nombreux. Mais cette attaque s'est retournée contre la direction, avec des grèves sur les services les plus rejetés, et des conducteurs qui refusaient les horaires ainsi fractionnés.

Avec cet accord, la direction en remet une couche en annonçant pour la période à venir l'allongement de l'amplitude journalière à 13 heures, voire 14 heures en cas de nécessité, en prévoyant d'augmenter la quantité de services en deux parties à 30 %, soit une semaine sur trois. Elle annonce aussi la suppression de plusieurs jours de repos : trois en 2023 et encore cinq de plus en 2024.

La direction espère que cet accord va la sortir de la situation où sa politique l'a menée, avec une hausse des démissions et des grèves. Direction et gouvernement craignent qu'un mouvement important de grève n'éclate dans les bus RATP, comme à Transdev ou à Keolis, mis sous pression de façon similaire. Cette signature syndicale leur redonne l'espoir de faire accepter aux



En septembre 2020, à Paris.

travailleurs la dégradation de leurs conditions, y compris dans le cadre de leur transfert vers des filiales. C'est un gros cadeau que les syndicats signataires font au patronat, et au-delà à Pécresse, présidente de la région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités, et au gouvernement.

Les 224 euros net d'augmentation accordés, prétendument pour compenser les efforts demandés aux conducteurs, sont une provocation !

La direction vole les travailleurs par tous les bouts : les salaires ont été quasiment bloqués depuis des années alors que les prix

s'envolent, et elle veut faire travailler les conducteurs bien plus que ce à quoi correspond cette « compensation », qui en plus ne sera pas donnée aux futurs embauchés.

En cette période où le pouvoir d'achat recule et où chaque euro compte, les travailleurs n'ont pas été mécontents de ce petit plus sur la fiche de paie mais, comme disent certains : « Ce n'est pas parce qu'on prend l'argent qu'on va accepter les horaires pourris de la direction ! » Avec ou sans la signature de ces accords tout aussi pourris, il faudra la faire reculer.

Correspondant LO

Régulateurs en colère

Samedi dernier, la quasi-totalité des régulateurs étaient en grève. Ils dénoncent leurs conditions de travail qui se détériorent, avec le sous-effectif au Criv et le nombre trop important de lignes à gérer, et réclament des hausses de

salaire.

Manque d'embauche et salaires, c'est le même problème pour tous les travailleurs. On aurait tout intérêt à se battre tous ensemble.

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière - Ratp Dépôt de bus Paris Est

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 0148108620 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée quatre-vingt-dix-neuf ans à partir du 1^{er} janvier 2020 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12000 exemplaires. Impression: Paris Offset Print - 30 rue Raspail - 93120 La Courneuve - Commission paritaire des publications n° 1024 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal janvier 2023.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte ouvrière

Lutte ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. On peut nous soutenir financièrement par carte bancaire sur notre site ou nous adresser un don par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte ouvrière, en les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante : LUTTE OUVRIÈRE BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX. Merci d'indiquer lisiblement vos nom, pré-

nom et adresse, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme. Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas droit à une réduction fiscale. Une personne physique ne peut verser

un don que si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière : à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
Destination	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	25 €	50 €	18 €
Outre-mer avion	33 €	65 €	20 €
Reste du monde	43 €	85 €	25 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet
www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org
Vidéos www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Audio-LO www.lutte-ouvriere-audio.org

Tirailleurs sénégalais : la chair à canon venue des colonies

La sortie du film *Tirailleurs* a servi de prétexte à divers politiciens allant de l'extrême droite aux macronistes pour déverser leurs injures contre ceux qui critiquent le passé colonial de la France.

Ce corps militaire fut créé en 1857 pour aider l'armée française à imposer sa domination aux populations des colonies. Avec la montée vers la Première Guerre mondiale, l'idée surgit d'utiliser ces soldats en dehors des colonies. Le général Mangin, un officier colonial, justifia par sa rhétorique raciste la constitution d'une « force noire ». « *Le Noir naît soldat* », écrivait-il pour justifier l'emploi de ces soldats qu'il décrivait comme des « primitifs pour lesquels la vie compte si peu ». À partir de 1915, de grandes opérations de recrutement de force eurent lieu dans les colonies d'Afrique de l'Ouest. Contrairement à la légende, la population résista à cet enrôlement particulièrement violent, comme le

montre le film. Des révoltes éclatèrent même à Madagascar en 1915, dans des villages de l'actuel Burkina et parmi les populations du Tchad et du nord du Niger en 1916, dans les Aurès en 1917, ainsi qu'en Indochine et en Nouvelle-Calédonie.

485 000 soldats enrôlés dans tout l'empire colonial furent envoyés au front. Ils tombèrent massivement à Verdun en 1916, lors de l'offensive du Chemin des Dames en 1917 et pour la prise de la ville de Reims en 1918. Sur les 134 000 tirailleurs sénégalais envoyés en Europe, plus de 20 % périrent, sur les champs de bataille et dans l'horreur des tranchées d'abord, et aussi du fait de toutes les maladies pulmonaires qui leur étaient inconnues



Tirailleurs sénégalais faits prisonniers par l'armée allemande au printemps 1940.

jusqu'à. Des dizaines de milliers d'hommes venant des colonies étaient aussi enrôlés dans les usines en France pour faire la richesse des marchands de canons. Pendant ce temps, les populations des colonies connaissaient les réquisitions et le travail forcé pour participer bien malgré elles à l'effort de guerre.

Lors de la Deuxième Guerre mondiale, de nouveau des troupes coloniales participèrent en masse aux

combats pour que la France fasse partie des vainqueurs et garde son empire colonial. Mais les discours sur la liberté et la démocratie ne leur étaient pas adressés. Le 1^{er} décembre 1944, plusieurs dizaines de tirailleurs sénégalais furent massacrés par des gendarmes français dans le camp de Thiaroye au Sénégal. Après avoir été prisonniers de guerre, ils étaient rapatriés au pays et manifestaient pour obtenir la solde à laquelle ils avaient droit.

Quant aux soldats venant d'Algérie, ils découvrirent, à leur retour, les massacres à Sétif et Guelma contre ceux qui avaient osé réclamer l'indépendance et la liberté pour eux-mêmes. La puissance coloniale française allait finir par payer sa politique. En armant ces soldats,

elle fit de certains des combattants qui décidèrent de ne plus se laisser dominer. Beaucoup luttèrent ensuite contre la présence française dans leur pays.

Jusqu'au bout, l'armée française utilisa des tirailleurs et autres soldats enrôlés dans les colonies pour combattre leurs frères d'oppression. En Indochine, en Algérie, ils servirent à nouveau de chair à canon. Comment s'étonner que les différents gouvernements n'aient jamais traité les soldats africains à égalité avec les soldats français ? Le personnel politique de cette vieille puissance coloniale est élevé dans le racisme comme il est élevé dans la haine antiouvrière et antipauvres.

Marion Ajar

Le mépris colonial toujours là

Mercredi 4 janvier, jour de la sortie du film *Tirailleurs* de Mathieu Vadepied, le ministère des Solidarités a annoncé son intention de signer « une dérogation, une tolérance accordée dans des conditions exceptionnelles » autorisant les derniers tirailleurs sénégalais à toucher le minimum vieillesse, même une fois rentrés dans leur pays.

Sur les 60 000 Africains

ayant combattu de 1947 à 1962, pendant les sales guerres d'Indochine puis d'Algérie, il n'en reste plus que quarante, tous âgés de plus de 90 ans. Jusqu'à présent, pour toucher leur dû, à savoir le minimum vieillesse, les allocations familiales et une pension d'invalidité, ils devaient obligatoirement vivre en France au moins six mois par an. Ils réclamaient

depuis des années la fin de cette obligation, souhaitant vivre leurs vieux jours dans leur pays. La mesure gouvernementale annoncée aura donc été arrachée à l'État français, au terme d'un long combat administratif. Vu le faible nombre d'anciens tirailleurs encore en vie, cette concession tardive, et qui ne porte que sur le minimum vieillesse, ne lui coûtera pas cher.

Après avoir sacrifié la vie de dizaines de milliers d'Africains pour le compte de l'impérialisme français, après les avoir effacés de l'Histoire et après avoir gelé leurs pensions pendant quarante ans, celui-ci continue, jusqu'au bout, d'afficher son mépris pour les populations des anciennes colonies et pour ceux qui lui ont servi de chair à canon.

Julie Lemée



On expulse leurs enfants

Quatre jeunes Africains qui jouaient dans le film *Tirailleurs* ont reçu, après la fin du tournage, une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Arrière-petits-fils et petits-fils de tirailleurs, ils étaient arrivés en France depuis plusieurs années

et travaillaient dans des entreprises des Ardennes. Le film ayant été tourné dans la région, ils y avaient été recrutés comme figurants. Ils risquent donc aujourd'hui l'expulsion.

Hier, l'impérialisme français arrachait leurs parents à leurs villages pour

les envoyer mourir sur le front ; aujourd'hui, il prétend forcer ces jeunes à renoncer à la vie qu'ils ont construite en France pour les renvoyer en Afrique. Les générations se succèdent, mais c'est toujours le même mépris inhumain.

D.M.

Mortalité infantile : la faillite d'un système

L'Unicef, l'organisme des Nations unies dédié à la protection de l'enfance, vient de communiquer qu'environ cinq millions d'enfants de moins de cinq ans étaient décédés en 2021 dans le monde, autant que l'année précédente.

Cette mortalité infantile avait été réduite dans la première décennie du 21^e siècle, mais depuis 2010 les progrès se sont arrêtés, conséquence de la crise mondiale de 2008 et de ses séquelles à long terme.

Ce qui compte le plus pour sauver les nouveaux-nés et les jeunes enfants, c'est l'accès aux médicaments, à un système de santé moderne, à l'eau potable et à une nourriture suffisante. Sans surprise, le taux de

mortalité infantile en Afrique subsaharienne est deux fois supérieur à la moyenne mondiale. Les enfants nés dans cette région du monde ont un risque quinze fois plus élevé de décès avant cinq ans que ceux nés en Europe ou en Amérique du Nord. Les situations les plus dramatiques sont observées en Somalie, au Soudan du Sud, ainsi qu'en Asie au Pakistan et en Afghanistan.

Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est un indicateur servant à mesurer les progrès d'une société. En l'occurrence, il mesure l'incapacité du capitalisme à faire bénéficier l'humanité des progrès des sciences et des techniques.

Lucien Détrioit